

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 22 janvier 2019.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 22 janvier 2019 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Ancil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M ^{me}	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M ^{me}	Stéphanie Gagnon	Directrice du Service de développement économique

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2018;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
 - 5.1. Règlement 146-2017 - adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques;
 - 5.2. Mandat pour l'achat d'un photocopieur de gré à gré;
6. Aménagement du territoire :
 - 6.1. TNO - sécurité civile - demande d'aide financière - volet 2;
 - 6.2. Approbation des règlements 2018-117 et 2018-122 de la municipalité des Bergeronnes;
 - 6.3. Ligne Micoua-Saguenay;
7. Gestion des matières résiduelles :

- 7.1. Acceptation finale du contrat de fourniture de conteneurs à chargement avant pour la collecte d'ordures et de matières recyclables intervenu avec Industek inc.;
 - 7.2. Acceptation finale du contrat de collecte et de transport des matières résiduelles avec Bouffard Sanitaire inc. pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 17 octobre 2018;
8. Développement économique et social :
- 8.1. PSPS - adoption d'un projet;
 - 8.2. Mesure *Soutien au travail autonome* (STA) - offre de service 2019-2020;
 - 8.3. Ententes avec Emploi-Québec - signataires de la MRC;
 - 8.4. Appui au projet *Concertation vers une MRC nourricière - cuisines jeunesse*;
9. Développement culturel et touristique :
- 9.1. Entente de développement culturel 2018-2020 – bonification des sommes pour 2018-2019;
10. Transport;
11. Ressources humaines :
- 11.1. Recrutement de personnel :
 - 11.1.1. Services professionnels pour le recrutement d'un directeur du Service de la gestion des matières résiduelles;
 - 11.1.2. Conseiller en GMR - mandat;
 - 11.2. Emplois étudiants - dépôt de demandes au programme *Emplois d'été Canada*;
12. Représentation au sein de différents comités et/ou organismes;
13. Correspondance :
- 13.1. Plan d'action du PMAD pour lutter contre les changements climatiques et demande aux MRC et municipalités de poursuivre la mise en oeuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique - positionnement;
 - 13.2. Préparation et conclusion du prochain Pacte fiscal - financement des MRC du Québec - appui à la MRC de Papineau;
 - 13.3. Opposition à la *Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec* - appui à la municipalité des Bergeronnes et à la municipalité du Canton de Potton;
 - 13.4. *Loi sur l'immatriculation des armes à feu* - demande de report de la date d'enregistrement des armes à feu sans restriction
14. Gestion financière :
- 14.1. Adoption du rapport des déboursés;
15. Affaires nouvelles;
16. Période de questions;
17. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

M^{me} Micheline Anctil, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2019-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté avec l'ajout suivant :

6.3 Ligne Micoua-Saguenay;

QUE le point 15. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2019-01-002

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2018

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2018, tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Messages et activités du préfet

M^{me} Anctil informe les membres du Conseil des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

RÉSOLUTION 2019-01-003

Règlement 146-2017 - adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 146-2017, la Municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 5 février 2019, au montant de 2 161 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

80 000 \$	2,40000 %	2020
82 000 \$	2,50000 %	2021
85 000 \$	2,65000 %	2022
87 000 \$	2,80000 %	2023
1 827 000 \$	2,95000 %	2024

Prix : 98,15100

Coût réel : 3,36137 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

80 000 \$	2,55000 %	2020
82 000 \$	2,60000 %	2021
85 000 \$	2,75000 %	2022
87 000 \$	2,90000 %	2023
1 827 000 \$	3,00000 %	2024

Prix : 98,07030

Coût réel : 3,43609 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

80 000 \$	2,40000 %	2020
82 000 \$	2,50000 %	2021
85 000 \$	2,60000 %	2022
87 000 \$	2,85000 %	2023
1 827 000 \$	3,00000 %	2024

Prix : 98,00200

Coût réel : 3,44363 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 161 000 \$ de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la préfet et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

RÉSOLUTION 2019-01-004

Mandat pour l'achat d'un photocopieur de gré à gré

ATTENDU QUE la MRC doit procéder au remplacement du photocopieur du Service de développement économique, puisque la location du photocopieur actuel se termine le 31 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à procéder à l'acquisition d'un nouveau photocopieur pour le Service de développement économique.

RÉSOLUTION 2019-01-005

Sécurité civile - demande d'aide financière - volet 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018, et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation, et ce, pour le TNO Lac-au-Brochet;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$ dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné en préambule, et s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la MRC sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QU'il autorise M. Kevin Bédard, directeur général adjoint, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

RÉSOLUTION 2019-01-006

Approbaton des règlements 2018-117 et 2018-122 de la municipalité des Bergeronnes

ATTENDU QUE la municipalité des Bergeronnes a adopté les règlements n^{os} 2018-117 et 2018-122 modifiant son règlement de zonage n^o 2010-050 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur du Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ces règlements sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve les règlements n^{os} 2018-117 et 2018-122 tels qu'adoptés par le conseil de la municipalité des Bergeronnes lors d'une assemblée régulière tenue le 14 janvier 2019;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre les certificats de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2019-01-007

***Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) -
projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay
d'Hydro-Québec - mémoire de la MRC***

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) s'est vu confié un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur le projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ce projet se déroulera sur le territoire de La Haute-Côte-Nord et qu'il engendrera des impacts socioéconomiques sur des collectivités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord désire faire connaître sa position dans le cadre de ce processus;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le Service de l'aménagement du territoire afin de rédiger et déposer un mémoire à propos du projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay d'Hydro-Québec, dans le cadre de l'audience publique organisée par le BAPE.

RÉSOLUTION 2019-01-008

***Acceptation finale du contrat de fourniture de conteneurs
à chargement avant pour la collecte d'ordures et de matières
recyclables intervenu avec Industek inc.***

ATTENDU le contrat intervenu entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et l'entreprise Industek inc. pour la fourniture de conteneurs à chargement avant pour la collecte d'ordures et de matières recyclables;

ATTENDU QUE l'entreprise, conformément aux dispositions du cahier des charges, a produit les documents démontrant les quittances finales des fournisseurs, salaires des employés et certificat de la CNESST relativement à ce contrat;

ATTENDU QUE ces documents sont à la satisfaction de la MRC et que les retenues effectuées depuis le 10 juillet 2017 jusqu'à ce jour, peuvent donc être versées à l'entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil procède à l'acceptation du contrat intervenu le 10 juillet 2017 avec Industek inc. de Victoriaville, portant sur la fourniture de conteneurs à chargement avant pour la collecte d'ordures et de matières recyclables, et autorise le directeur général à procéder au versement de la garantie de bonne exécution des travaux.

RÉSOLUTION 2019-01-009

**Acceptation finale du contrat de collecte et
de transport des matières résiduelles avec Bouffard Sanitaire inc.
pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 17 octobre 2018
et versement de la retenue cumulative**

ATTENDU le contrat intervenu entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et l'entreprise Bouffard Sanitaire inc. pour assurer la collecte et le transport des matières résiduelles, pour la période ayant débuté le 1^{er} janvier 2017;

ATTENDU QUE l'entreprise, conformément aux dispositions du cahier des charges, a produit les documents démontrant les quittances finales des fournisseurs, salaires des employés et certificat de la CNESST relativement à ce contrat, au 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE ces documents sont à la satisfaction de la MRC et que les retenues effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 17 octobre 2018 peuvent donc être versées à l'entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil procède à l'acceptation du contrat intervenu avec Bouffard Sanitaire inc. de Matane portant sur la collecte et le transport des matières résiduelles, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 17 octobre 2018, et autorise le directeur général à procéder au versement de la retenue effectuée sur ce contrat au cours de cette période.

RÉSOLUTION 2019-01-010

PSPS - adoption d'un projet

CONSIDÉRANT le projet déposé par un promoteur dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS) et que celui-ci rencontre les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif, après analyse du projet, est favorable à l'octroi de financement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la PSPS à même le *Fonds de développement des territoires*;

CONSIDÉRANT QUE l'aide accordée par la PSPS ne permet de générer aucun surplus financier;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur est en attente de confirmation de partenaires financiers supplémentaires pour le projet déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'accorder une aide financière aux projets suivants dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)* du *Fonds de développement des territoires* :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2018-069	Ville de Forestville	Forestville : 75 ans d'histoire	31 821,71 \$

QUE le montant de l'aide financière accordée par le Conseil de la MRC soit révisé à la baisse selon les sommes accordées par d'autres partenaires financiers pour ce projet;

QU'il autorise le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2019-01-011

Mesure Soutien au travail autonome (STA) - offre de service 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE depuis novembre 2015, la MRC de La Haute-Côte-Nord a conclu des ententes de service avec Emploi-Québec Côte-Nord dans le cadre de la mesure *Soutien au travail autonome* (STA);

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement économique offre déjà du soutien et du suivi aux promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire renouveler l'entente relative à la mesure *Soutien au travail autonome*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le Service de développement économique pour déposer une offre de service relative à la mesure *Soutien au travail autonome* (STA), pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, ainsi que pour la gestion de l'entente;

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la signature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2019-01-012

Ententes avec Emploi-Québec - signataires de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC est partenaire avec Emploi-Québec dans divers dossiers;

CONSIDÉRANT QU'Emploi-Québec exige une résolution mandatant un signataire de la MRC pour les ententes et demandes de versement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil désigne M. François Gosselin, directeur général, à titre de signataire principal pour tous les documents relatifs aux ententes entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et Emploi-Québec;

QU'en cas d'absence du signataire principal, M. Kevin Bédard, directeur général adjoint, soit autorisé à signer tous les documents relatifs à ces ententes.

RÉSOLUTION 2019-01-013

**Appui au projet
Concertation vers une MRC nourricière - cuisines jeunesse**

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille de Longue-Rive dépose le projet *Concertation vers une MRC nourricière - cuisines jeunesse* dans le cadre du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire* auprès de la Direction de santé publique (CISSSCN);

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille sollicite l'appui de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit parfaitement dans la *Politique de développement social* de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à un besoin identifié par le Regroupement du développement social, porteur de la *Politique de développement social* de la MRC, et ayant notamment comme objectif de concrétiser la vision d'une MRC nourricière et développer les compétences chez les jeunes et chez les animateurs et animatrices des maisons de jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement du développement social de la MRC demeure disponible à collaborer et à promouvoir les projets de la Maison de la famille de Longue-Rive;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil appuie le projet *Concertation vers une MRC nourricière - cuisines jeunesse*, tel que présenté par la Maison de la famille de Longue-Rive;

QU'il autorise le Service de développement économique à apporter son soutien pour la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2019-01-014

**Entente de développement culturel 2018-2020 -
bonification des sommes pour 2018-2019**

CONSIDÉRANT l'Entente de développement culturel (EDC) intervenue le 19 avril 2018 entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'Annexe A de cette entente afin d'y intégrer trois projets et ainsi bonifier les sommes accordées pour 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'intégrer les trois projets suivants à l'Annexe A de l'Entente de développement culturel 2018-2020 :

Enveloppe budgétaire	Titre du projet	MCC (60 %)	MRC (40 %)	Coût total du projet
Stratégie maritime	Court métrage WEB – Chapelle Tadoussac	2 500 \$	1 000 \$	3 500 \$
Stratégie maritime	Forestville : 75 ans d'histoire	2 500 \$	1 000 \$	3 500 \$
Mesure 14 sur les bibliothèques	Le livre et la lecture : - Projet à Portneuf-sur-Mer - Projet à Bergeronnes	4 637 \$	1 855 \$	6 492 \$
Total :		9 637 \$	3 855 \$	13 492 \$

QU'il s'engage à contribuer financièrement à la réalisation de ces projets selon la répartition prévue dans l'EDC, soit 60 % MCC et 40 % MRC;

QU'il autorise Madame Micheline Anctil, préfet, à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette bonification de l'*Entente de développement culturel*.

RÉSOLUTION 2019-01-015

Services professionnels pour le recrutement d'un directeur du Service de la gestion des matières résiduelles

ATTENDU QU'en décembre dernier, la directrice du Service de la gestion des matières résiduelles a informé la MRC qu'elle quittait ses fonctions;

ATTENDU QUE la MRC a retenu les services de la firme Bourassa Brodeur Bellemare pour combler ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat à la firme Bourassa Brodeur Bellemare, RH pour des services professionnels en recrutement et sélection de personnel, afin de combler le poste de directeur du Service de la gestion des matières résiduelles;

QU'il donne le mandat au Comité de sélection de travailler avec cette firme afin de lui présenter une proposition d'embauche.

RÉSOLUTION 2019-01-016

Recrutement de personnel - conseiller en GMR - mandat

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de conseiller en gestion des matières résiduelles a informé la direction générale qu'elle quittait ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC se doit de combler ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil mandate le directeur général à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de combler le poste de conseiller en gestion des matières résiduelles et accepte tous les frais liés à ce mandat.

RÉSOLUTION 2019-01-017

Emplois étudiants - dépôt de demandes au programme Emplois d'été Canada

CONSIDÉRANT QUE le Service de gestion des matières résiduelles de la MRC souhaite réaliser des activités de communication et de sensibilisation qui contribueront à l'atteinte des objectifs de récupération fixés au *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement économique de la MRC souhaite réaliser des projets prévus à son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'aménagement du territoire souhaite réaliser des activités d'inspection sur le territoire pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE des ressources additionnelles sont nécessaires pour permettre la réalisation de ces projets;

CONSIDÉRANT QUE des subventions salariales provenant du programme Emplois d'Été Canada (EÉC) permettraient l'embauche d'étudiants pour réaliser ces activités à l'été 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général à déposer trois demandes de subvention salariale visant l'embauche de six étudiants (deux par service) dans le cadre du programme *Emplois d'Été Canada* (EÉC);

QUE le Conseil accepte de couvrir tous les coûts non assumés par le programme, tout en respectant les montants prévus au budget;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer tous les documents relatifs à ces projets.

Correspondance

1. INFORMATION GÉNÉRALE

1.1. M. Marc Croteau, sous-ministre, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Il informe la MRC que le schéma d'aménagement et de développement révisé ne respectent pas les orientations gouvernementales et lui demande de revoir les éléments problématiques dans un délai de 120 jours.

1.2. M. David Clerens, directeur par intérim, Direction des programmes d'aide en transport collectif, ministère des Transports

Conformément au *Programme d'aide au développement du transport collectif*, il informe que la MRC recevra un 1^{er} versement provisoire de 37 500 \$ équivalant à 50 % de l'aide demandée pour l'année 2018.

1.3. M^{me} Marie-Eve Boivin, coordonnatrice des services, Centre d'action bénévole (CAB) Le Nordest

Elle fait la promotion, à l'occasion de la semaine de l'action bénévole qui se tiendra du 7 au 13 avril 2019, des divers services offerts par le CAB pour souligner l'engagement des bénévoles dans les municipalités.

2. DEMANDES D'APPUI

2.1. Municipalité de Portneuf-sur-Mer

Résolution par laquelle le conseil municipal demande à la MRC d'effectuer une démarche auprès du ministère de la Justice afin d'obtenir une cour municipale régionale itinérante en Haute-Côte-Nord.

2.2. MRC de Vaudreuil-Soulanges

Demande aux gouvernements du Canada et du Québec, aux partis politiques, aux acteurs publics et privés de prendre action le plus rapidement possible par l'introduction de mesures concrètes permettant d'accélérer la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique.

2.3. MRC de Papineau

Souhaite l'appui des MRC du Québec afin de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de considérer l'importance des MRC lors de la préparation et la conclusion du prochain *Pacte fiscal*, notamment en leur assurant un financement adéquat en concordance avec les responsabilités et les compétences qui leur sont confiées.

2.4. M. Philippe Bourke, président, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Il demande à la MRC de désigner une personne qui pourra répondre par écrit aux questions de la commission d'enquête chargée d'examiner le projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay par Hydro-Québec.

2.5. Municipalité des Bergeronnes et municipalité du Canton de Potton

Sollicite l'appui des municipalités du Québec afin de demander au gouvernement du Québec de faire marche arrière en ce qui concerne la création du registre SIAF (service d'inscription des armes à feu du Québec) découlant de la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu du Québec*.

RÉSOLUTION 2019-01-018

Plan d'action du PMAD pour lutter contre les changements climatiques et demande aux MRC et municipalités de poursuivre la mise en oeuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique - positionnement et appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges

ATTENDU la résolution 18-11-28-39 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en appui à la Communauté métropolitaine de Montréal et demandant aux MRC et municipalités du Québec de poursuivre la mise en oeuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Vaudreuil-Soulanges et reconnaît que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC);

QU'il demande aux gouvernements du Canada et du Québec, aux partis politiques, aux acteurs publics et privés de prendre action le plus rapidement possible par l'introduction de mesures concrètes pour freiner cette crise majeure;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada;
- M. Andrew Scheer, chef de l'opposition officielle fédérale;
- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- M. Pierre Arcand, chef de l'opposition officielle provinciale;

- M^{me} Catherine McKenna, ministre de l'Environnement et du Changement climatique;
- M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- M^{me} Marilène Gill, députée de Manicouagan;
- M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque;
- à la FQM;
- à l'UMQ;
- à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLUTION 2019-01-019

***Préparation et conclusion du prochain Pacte fiscal -
financement des MRC du Québec - appui à la MRC de Papineau***

ATTENDU la résolution 2018-11-203 de la MRC de Papineau concernant le financement des MRC lors de la préparation et la conclusion du prochain *Pacte fiscal*;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Papineau et demande au gouvernement du Québec, et plus spécifiquement à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, de considérer l'importance des MRC dans le cadre de la préparation et la conclusion du prochain accord de partenariat avec les municipalités, notamment en leur assurant un financement adéquat en concordance avec les responsabilités et les compétences qui leur sont confiées;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la FQM, à l'UMQ ainsi qu'à la MRC de Papineau.

RÉSOLUTION 2019-01-020

Opposition à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec - appui à la Municipalité des Bergeronnes et à la Municipalité du Canton de Potton

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu* du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (17 millions de dollars pour la mise en place et 5 millions de dollars annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82 % des armes québécoises (1,6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de 2 millions de dollars à 2 milliards de dollars), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et majoritairement rejeté :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la Municipalité des Bergeronnes et la Municipalité du Canton de Potton et demande aux députés, à la ministre de la Sécurité publique, ainsi qu'au Premier ministre du Québec de faire marche arrière en ce qui concerne la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu*;

QU'il exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

QU'il demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

QU'il propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires;

QUE copie de cette résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, ainsi qu'à la ministre de la Sécurité publique.

Les opinions étant partagées, Madame la Préfet demande le vote.

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

- **3 voix en faveur de la proposition (Sacré-Coeur, Les Bergeronnes, Longue-Rive);**
- **6 voix contre la proposition (Tadoussac, Les Escoumins, Portneuf-sur-Mer, Forestville, Colombier).**

En vertu du décret n° 1421-2018 fixant la population du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord à 10417, la population des municipalités ayant voté en faveur de la proposition totalise 3468 habitants, soit 33,29 % de la population de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Madame la Préfet déclare donc la résolution rejetée à la double majorité des voix.

RÉSOLUTION 2019-01-021

Loi sur l'immatriculation des armes à feu - demande de report de la date d'entrée en vigueur du registre SIAF

CONSIDÉRANT les résolutions de la Municipalité des Bergeronnes et de la Municipalité du Canton de Potton s'opposant à la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a pris position à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et majoritairement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande à la ministre de la Sécurité publique, ainsi qu'au Premier ministre du Québec d'assouplir la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu* sans restriction et de reporter la date d'entrée en vigueur du registre SIAF à une date ultérieure.

Les opinions étant partagées, Madame la Préfet demande le vote.

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

- **7 voix en faveur de la proposition (Tadoussac, Sacré-Coeur, Les Escoumins, Portneuf-sur-Mer, Forestville, Colombier);**
- **2 voix contre la proposition (Les Bergeronnes, Longue-Rive).**

En vertu du décret n° 1421-2018 fixant la population du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord à 10417, la population des municipalités ayant voté en faveur de la proposition totalise 8763 habitants, soit 84,12 % de la population de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Madame la Préfet déclare donc la résolution adoptée à la double majorité des voix.

RÉSOLUTION 2019-01-022

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT la liste soumise des déboursés effectués par la MRC pour la période du 29 novembre 2018 au 21 janvier 2019, totalisant 1 243 722,32 \$ (qui fait partie du présent procès-verbal comme si tout au long récitée);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le Conseil approuve les déboursés de 1 243 722,32 \$ pour la MRC, effectués du 29 novembre 2018 au 21 janvier 2019.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Kevin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 22 janvier 2019.

Kevin Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier adjoint

RÉSOLUTION 2019-01-023

Fermeture de la séance

Il est unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 43.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES
RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

Kevin Bédard, directeur général et
secrétaire-trésorier adjoint